

| PRESENCES | ABSENCES | ORDRE DU JOUR | SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S) |
|--|---------------------------|---|------------------------------------|
| Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M. Alain Dufour M ^{me} Vanessa Pelletier M ^{me} Marie-Eve Bouchard | Partie syndicale : | 1. Compte rendu de la réunion du 14 octobre 2025 | |
| | | 2. Organisation scolaire | |
| | | 3. Choix de tâche | |
| | | 4. Suppléance moins de 12 heures | |
| | | 5. Liste de rappel et d'ancienneté | |
| | | 6. Calendrier scolaire 2026-2027 | |
| Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M. Dominic Boily M ^{me} Marie-Julie Lavoie M ^{me} Laurie Girard | Partie patronale : | 7. Mise à jour des fonctions et responsabilités | |
| | | 8. Suivi CFOR | |
| | | 9. Calendrier des rencontres | |
| | | 10. Autres sujets : a) Projet harmonisation des contrats b) Qualification sur liste de rappel | |

| Points à l'ordre du jour | Discussions | Suivi-décision- action- information |
|---|---|---|
| 1. Compte rendu de la réunion du 14 octobre 2025 | Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 14 octobre 2025. | |
| Autres sujets : Temps annualisable vs journée pédagogique (2025-06-09) | <p>Comme le temps est annualisable, le SES demande s'il était possible d'accommoder les enseignants qui ont fait toutes leurs heures avant la fin juin en leur permettant par exemple de ne pas rentrer lors de la dernière journée pédagogique. M. Boivin mentionne que le nombre de jours (200) n'est pas obligatoire, ce sont les heures qui sont comptées. M. Boily validera si le 200 jours est obligatoire ou non. Le SES ajoute qu'une réflexion doit être faite dans la tâche annuelle afin de s'assurer que les enseignants aient du travail jusqu'à la fin de l'année, même s'ils ne sont plus en présence élèves. Il faudra gérer seulement l'exception. (2025-06-09)</p> <p>Le CSS a commencé à se documenter sur les 200 jours obligatoires ou non. Le SES demande à recevoir la jurisprudence et autres documents que le CSS vérifie pour les regarder de son côté. (2025-10-14)</p> <p>Les deux parties ont pris connaissance de la jurisprudence. Mme Gagnon fait la lecture de la conclusion qui mentionne qu'aucun cumul d'heures n'est possible afin de terminer l'année plus tôt. Les enseignants doivent répartir les heures et planifier le travail à faire pour les périodes où c'est plus tranquille comme à la fin de l'année.</p> | Suivi |

| Points à l'ordre du jour | Discussions | Suivi-décision-action-information |
|---|--|-----------------------------------|
| <p>Autres sujets : Diminution du nombre d'heures DEP vs récupération (2025-06-09)</p> | <p>Cependant, ils n'ont pas d'obligation de se présenter au centre. M. Boily amènera la consigne en comité de gestion. Mme Gagnon termine en ajoutant qu'il faut garder en tête qu'il faut atteindre un juste équilibre. (2026-02-03)</p> <p>Le SES rappelle au CSS que la récupération fait partie de la tâche éducative. M. Boily mentionne que le ministère finance seulement la durée du programme, donc la récupération doit être faite à l'intérieur du nombre d'heures de celui-ci. La pratique du CSS était d'ajouter des heures de récupération à la durée du programme. Selon la partie patronale, idéalement, il faudrait que l'enseignant donne l'examen avant la fin du programme pour permettre des périodes de récupération et de reprise d'examen. Si ce n'est pas nécessaire, il pourrait y avoir de l'enrichissement. Les deux parties feront des vérifications à ce sujet. (2025-06-09)</p> <p>Le Syndicat rappelle que la récupération doit se faire à l'extérieur des cours. M. Boily précise que le nombre d'heures défini pour une compétence comprend déjà des heures pour l'enrichissement et la récupération. Il faut changer la pratique graduellement et peut-être faire plusieurs examens et non un seul à la fin, ce qui serait plus facilitant pour les élèves. M. Dufour demande une rencontre d'équipe pour en discuter. Un bilan pourrait être fait en janvier, car il y a quelques groupes en essai. (2025-10-14)</p> <p>M. Boily précise qu'il y a une erreur au compte rendu, car il n'y a pas de groupe en essai présentement. La conseillère pédagogique travaille une trousse afin de pouvoir faire des essais à raison d'un groupe par pavillon à partir d'août 2026. Un accompagnement sera offert tout au long du projet. Celui-ci sera offert au choix de tâche et les groupes seront ciblés préalablement. (2026-02-03)</p> | <p>Suivi</p> |
| <p>Sécurité d'emploi</p> | <p>Un calcul préliminaire a été fait pour le régulateur. Des vérifications seront faites par le CSS et le SES. M. Boily informe le CRT qu'en mécanique de véhicules lourds il est difficile de trouver des enseignants. Un des enjeux est que les personnes intéressées ne désirent pas nécessairement retourner à l'université pour aller chercher les diplômes. M. Boily suggère de prendre des gens près de la retraite ou à la retraite, de cette façon, ils auraient seulement à avoir une tolérance et n'embarqueraient sur aucune liste. Tous les autres secteurs vont bien. (2025-10-14)</p> <p>Ce sont huit postes au total qui seront donnés, soit quatre départs à la retraite et quatre par la formule du régulateur. Il y en aura trois en secrétariat, deux en comptabilité, un en mécanique automobile, un en mécanique de véhicules lourds routiers et un en PETF. Le SES demande la raison pour laquelle aucun poste n'a été</p> | <p>Terminé</p> |

| Points à l'ordre du jour | Discussions | Suivi-décision- action- information |
|---|---|---|
| | <p>donné en santé, alors que ça fait deux années de suite qu'il y a une enseignante à 720/720. Le CSS précise qu'ils en ont donné beaucoup en santé dans les dernières années et qu'il voulait tenter d'avoir un nombre équitable de postes permanents dans tous les secteurs afin d'atteindre un équilibre. (2026-02-03)</p> | |
| Liste de rappel | <p>Le SES n'a pas reçu la liste de rappel en validation.</p> <p>Une rencontre est à prévoir entre le SES et le CSS afin d'analyser les listes de rappel et d'ancienneté. Entre autres, par exemple, le nombre d'heures faites qui doit apparaître sur la liste la première année pour déterminer le rang, mais les années suivantes, les heures ne sont plus nécessaires. (2025-10-14)</p> <p>Le Syndicat a reçu la liste de rappel pour vérification. Celui-ci a communiqué avec le CSS pour vérifier certaines situations. La liste partira dans les milieux bientôt. En réponse à une question de M. Dufour, M. Boily explique qu'il a accès à une liste partagée qui est mise à jour régulièrement, donc aucune personne n'est lésée dans la séquence d'appel, même si la liste de rappel n'est pas officielle. Le SES demande à avoir accès à cette liste. Le CSS n'y voit pas de problème. (2026-02-03)</p> | |
| Autres tâches éducatives (ATÉ) : Moyenne | <p>Le SES aimerait avoir un bilan des moyennes d'ATÉ. M. Boily propose d'attendre le CRT de l'hiver, car on aura un meilleur portrait. (2025-10-14)</p> <p>Le suivi est reporté à la prochaine rencontre. (2026-02-03)</p> | Terminé |
| Autorisation d'enseigner | <p>Le SES souligne que certains enseignants ne comprennent pas bien les autorisations d'enseigner. Mme Gagnon fera la séance d'information sur le sujet le mardi 28 octobre à 16 h.</p> <p>Un questionnement est soulevé à savoir si un enseignant devient CP ou direction, doit-il continuer les démarches pour obtenir son autorisation? Le CSS fera des vérifications à ce sujet. (2025-10-14)</p> <p>Le Syndicat a un malaise du fait qu'un enseignant non légalement qualifié puisse obtenir un poste de conseiller pédagogique ou de direction. Mme Lavoie est d'accord avec le SES, car ces personnes sont la référence pour les enseignants. Le CSS mentionnera dans les futurs affichages de conseiller pédagogique, que les personnes intéressées doivent s'engager à continuer l'obtention de leur qualification légale. Certains enseignants disent ne pas vouloir se qualifier considérant l'approche de leur retraite, mais pour le CSS ce n'est pas une raison valable. Par contre, il serait ouvert à</p> | |

| Points à l'ordre du jour | Discussions | Suivi-décision- action- information |
|----------------------------------|---|---|
| Suivi des projets | <p>le considérer sous réserve d'une entente mentionnant la date de prise de retraite officielle. (2026-02-03)</p> <p>M. Boily informe le Syndicat que le projet transformation des métaux en fusion est démarré. Le CSS ira en appel d'offres en décembre, pour faire l'achat de l'équipement en janvier, et ce, afin de faire l'installation l'an prochain.</p> <p>Concernant le projet à l'ancienne école Antoine-de-St-Exupéry, il n'aura pas lieu. Le CSS travaille afin de trouver une alternative. La réfection du pavillon Oasis débutera en avril. Il serait possible de louer des locaux dans le quartier général de la zone portuaire qui sera construit pour le volet administratif de l'Oasis. Tout dépendant de ce qu'il adviendra de la formation à distance, il pourrait être avantageux d'être seulement en location. (2025-10-14)</p> <p>Le projet de la zone portuaire est toujours d'actualité. Il se nommerait le QG28. Des rencontres sont prévues avec le cégep et l'université, car ils feront partie de ce projet. (2026-02-03)</p> | Terminé |
| 2. Organisation scolaire | En moyenne, la clientèle est stable. La formation mécanique de loisirs ne décolle pas, une rencontre est à venir avec l'équipe. Les enseignants concernés ont pu avoir des heures dans d'autres secteurs. On note une baisse au PEM, car plusieurs groupes ont terminés, c'est normal à cette période-ci. Au CFOR, la cible est de 1 000 élèves et elle est presque atteinte. Avec ce nombre, les ratios sont respectés. | |
| 3. Choix de tâche | Le SES a assisté à quelques choix de tâche, ce qui est plus facilitant quand les membres appellent ensuite. M. Boily transmettra au SES les dates des prochains choix de tâche pour les pavillons équipement motorisé, Laure-Conan et la Baie. | |
| 4. Suppléance moins de 12 heures | Le Syndicat a levé un grief concernant les suppléances de 12 h et moins qui ont été ajoutées au contrat au lieu d'être payées à taux horaire. Le SES mentionne que peu importe le pourcentage du contrat, et ce, même pour ceux à 100 %, dès que c'est un contrat à temps partiel, les suppléances de 12 h et moins devraient être payées à taux horaire. Le CSS réitère que, selon leur fédération, ce n'est pas le cas. Le CSS mentionne que le fait de donner des 360 crée de la confusion. Pour la paie, il est important de conserver le 100 % même si le contrat est sur 360, alors que selon la convention, il devrait être payé à 50 %. Les deux parties s'entendent que ce ne serait pas gagnant de payer à 50 %. Le CSS amènera la discussion auprès de sa fédération. Le SES ajoute que présentement plusieurs personnes ont été lésées. | |

| Points à l'ordre du jour | Discussions | Suivi-décision- action- information |
|---|---|---|
| 5. Listes de rappel et d'ancienneté | <p>Un projet de liste d'ancienneté est à venir, car le CSS doit ajouter huit postes.</p> <p>Le SES propose d'envoyer une note de service pour expliquer aux membres la disparition des heures des personnes déjà inscrites sur la liste de rappel. Le SES en parlera aux personnes déléguées et le CSS aux directions.</p> | |
| 6. Calendrier scolaire 2026-2027 | <p>Dépôt du calendrier scolaire 26-27 par le Centre de services scolaire. La consultation a été faite. Considérant que les élections sont maintenant à date fixe et qu'il y en aura une en 2026, il est suggéré de déplacer la pédagogie du 12 octobre au 5 octobre, ou de geler les cours. Une discussion aura lieu à ce sujet en CRE. Le calendrier sera officialisé au CA de février.</p> | |
| 7. Mise à jour des fonctions et responsabilités | <p>Les fonctions et responsabilités sont à revoir en raison du 360 et du 720 vs qui est appelé pour faire les remplacements. Le CRE se rencontrera le 10 février prochain pour mettre à jour les fonctions et responsabilités.</p> <p>M. Boily ajoute qu'en CRE centre, ils devront se questionner sur le vouvoiement et le code vestimentaire. Il n'y a aucune obligation, considérant que plusieurs élèves sont des adultes, mais ils sont encouragés à le faire.</p> | |
| 8. Suivi CFOR | <p>Le SES rappelle qu'à la suite du bilan à l'automne, beaucoup de points avaient ressortis et des solutions ont été mises en place. Plusieurs changements ont eu lieu et d'autres sont à venir. On note que tout le travail effectué a porté fruit et a beaucoup soulagé le secteur administratif. Il y a une meilleure stabilité dans les groupes et les ratios sont respectés. Un bilan sera fait au premier CRT de l'année 2026-2027.</p> | |
| 9. Calendrier des rencontres | <p>Considérant que Mme Pelletier travaille de soir et que la prochaine rencontre d'avril était en dehors de son amplitude, la rencontre est déplacée au 28 avril à 13 h.</p> | |
| 10. Autre sujet : | | |
| a) Projet harmonisation des contrats | <p>Une fiche de démarrage détaillant les objectifs du projet est présentée. Plusieurs rencontres sont à venir pour ce projet, donc le CSS en fera le bilan lors des rencontres de CRT. Le SES demande à avoir leur outil pour faciliter les demandes d'assurance-emploi. Le CSS lui enverra.</p> <p>Le premier livrable de ce projet sera d'harmoniser le fonctionnement du choix de tâche, car il diffère pour chaque pavillon.</p> | |
| b) Qualification sur liste de rappel | <p>Le CSS fait la lecture d'un courriel qu'une direction fait suivre à ses enseignants qui doivent se qualifier pour accéder à la liste de rappel. Il serait intéressant de le déployer</p> | |

| Points à l'ordre du jour | Discussions | Suivi-décision- action- information |
|---------------------------------|--|--|
| | dans les autres pavillons. Le SES apprécie que les gens soient informés à mi-parcours des étapes à venir. Le conseiller pédagogique donne des outils aux enseignants et la direction l'évalue ensuite. | |